

	<p align="center">Groupe de travail « Forêt »</p> <p align="center">20 mars 2023– 10h à 12h10</p> <p align="center">Visio Teams</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Compte-rendu</p>	<p align="center">7 pages</p> <p align="center">Rédactrice : RLA</p> <p align="center">Date : 11/04/2023</p>
---	---	--

Les fichiers Powerpoint présentés en réunion figurent en annexe au compte-rendu.

PARTICIPANTS AU GT

Organisme	Prénom	NOM	Présent ?
URCOFOR Occitanie - copilote du GT	Samuel	PONT	Oui
SAFER OCCITANIE	Maud	CHEVIGNON	<i>Excusée</i>
ONF MIDI MEDITERRANEE	Nicolas	LANDES	Oui
	Lydie	KUUS	<i>Excusée</i>
Région Occitanie	Hugo	LECHARPENTIER	Oui
FRANSYLVA (Fédération des syndicats de forestiers privés)	Pierre	ECLACHE	<i>Excusé</i>
	Thierry	GRASS	Oui
Syndicat de développement local du Pays Coeur d'Hérault	Mario	BON	Oui
CRPF Occitanie	Antoine	DELARUE	Oui
IGN	Philippe	ABADIE	Oui
Parc National des Cévennes	Kisito	CENDRIER	Oui
Magellium	Jean-Yves	GARINET	Oui
CD30	Michaël	GALIEN	Oui
CD11	Samuel	DELORME	Oui
	Margot	CHABANAIS	<i>Excusée</i>
SMICA	Rodolphe	DELETAGE	<i>Excusé</i>
SMICA	Thomas	MAYRAND	<i>Excusé</i>
Indépendant	Danielle	CARAUX-GARSON	Oui
Alisé Géomatique	Hélène	DURAND	<i>Excusée</i>
OPenIG	Anne	FROMAGE-MARIETTE	Oui
	Myriam	CROS	Oui
	Michaël	VIADERE	Oui
OPenIG - copilote du GT	Ruth	LAVIE	Oui

1. ORDRE DU JOUR

- GT : rappels et suivi des actions
- Livrables fonciers forestiers
- Demande de Fransylva de production des cartes forestières spécifiques
- Réflexions en cours sur les Obligations Légales de Débroussaillage
- Démonstration du CNPF
- Points divers
- Calendrier
- Relevé d'actions

2. GT : RAPPEL & SUIVI DES ACTIONS (diapos 2 à 8)

Les informations rappelées en réunion ne suscitent pas de remarque.

Pour mémoire le GT Forêt, étant né du besoin de mutualiser l'enrichissement de l'Observatoire du Foncier Forestier pour les Elus (OFFRE développé par l'URCOFOR), s'appelait GT Foncier Forestier jusqu'en décembre dernier. Vu l'élargissement des sujets abordés et traités au sein de ce GT, la proposition de changer le nom du GT Foncier forestier en GT Forêt a été actée lors de la réunion du 14 décembre 2022.

Qui	Quoi	Quand	Réalisation (en vert ce qui est terminé)
TOUS	Compléter le document martyr (tableur Excel) sur la demande de carte faite par FRANSYLA	15 janvier 23	Pas d'autre réponse
OPenIG	Compte-rendu	15 janvier 23	Envoyé le 12 janvier
	Suite aux retours des membres du GT, produire si nécessaire une 1 ^{ère} version de la carte évoquée au point 2 de l'ordre du jour	Prochaine réunion	Besoin de réaliser un benchmark sur les données
ONF	Relancer l'échelon national sur les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Prochaine réunion	Relance faite ; ce devrait être prêt pour le 31 mars
	Se renseigner sur une étude sur les feux de forêt qui aurait été réalisée en Occitanie en 2020	Prochaine réunion	
	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Prochaine réunion	Besoin d'un lien avec INRAE (Kenji OSE?)
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion	Préparé, mais L. Kuus excusée
CNPF	Préparer une démonstration sur la superposition de plans de gestion avec des données (CRPF)	Prochaine réunion	Présentation prête
Magellium	Présenter le retour d'expérience du prototype sur les OLD	2023	

3. LIVRABLES FONCIERS FORESTIERS (diapos 8 à 11)

Au-delà des informations rappelées sur les diapos, OPenIG informe que, suite au signalement par URCOFOR mi-décembre du fait que les données Edigeo/PCI vecteur n'étaient pas à jour :

- le prestataire Veremes a réalisé les mises à jour nécessaire début mars,
- le transfert sur les serveurs d'OPenIG a été finalisé mi-mars.

L'URCOFOR a été livrée mi-mars, et tous les membres du GT qui le souhaitent peuvent passer leurs commandes.

Concernant les dernières demandes de membres :

- la demande réalisée par le CRPF en février dernier a été livrée ; en séance, suite à la demande d'Antoine Delarue, Myriam Cros réalise une démonstration pour montrer comment y accéder.
⇒ Il a été proposé et validé de rajouter sur la page d'accueil du GT Forêt un lien direct vers le jeu de données de ces livrables « fonciers forestiers » pour faciliter leur accès.
- pour la SAFER (excusée à la réunion du jour), aux dernières nouvelles, le dossier pour la désignation du DPO était en cours de traitement par la Direction.

4. DEMANDE DE FRANSYLVA DE PRODUCTION DE CARTES FORESTIERES SPECIFIQUES (diapos 12 à 15)

4-1 / Rappels

Lors de la réunion du 14 décembre, les membres du GT s'étaient penchés sur la demande de Fransylva de disposer pour la région Occitanie d'une carte forestière qui reprenne :

- *en vert foncé les forêts domaniales*
- *en vert clair les forêts des collectivités*
- *en bleu clair les forêts privées de tous les comptes de plus de 25 ha (en bleu foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information)*
- *en rouge clair les forêts privées des comptes de 4 à 25 ha (en rouge foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information)*
- *et surtout en jaune brillant pour qu'elles ressortent bien au milieu des autres : forêts privées de moins de 4 ha*

Cette carte permettrait à Fransylva de « disposer d'un bon moyen pour visualiser les zones pas ou peu entretenues - et donc susceptibles de faciliter les départs de feu ».

Un travail collaboratif avait été organisé en séance du 14/12 pour, d'une part, savoir si ce besoin de Fransylva était partagé par les autres membres et, d'autre part, commencer à répertorier les données qui permettront de répondre à cette demande.

4-2 / Echanges en réunion

[Ces tableaux](#) restituent ce qu'il est ressorti de ce travail collectif ainsi que les premières observations des membres du GT.

Pour mieux cerner ces besoins puis leur répondre, Myriam Cros propose la mise en place d'un lexique afin de pouvoir classer les différents types de forêts suivant leur statut (domaniales, des collectivités, sous régime forestier...)

Samuel Pont annonce qu'il existe [un guide forestier](#) téléchargeable sur le site web de l'URCOFOR Occitanie qui permet de comprendre le statut de ces différents types des forêts (domaniales, des collectivités soumis ou non au régime forestier, privées...)

Antoine Delarue, après avoir réalisé croisements et extractions, a abouti à plus de 170 000 ha de « forêts publiques non gérées par l'ONF » et qui n'apparaissent pas sur la carte des forêts sous aménagements.

Toutes les forêts publiques ne sont pas forcément sous régime forestier, Samuel Delorme mentionne que le CD 11 compte dans son patrimoine des forêts non-soumises au régime forestier car l'objet n'étant pas la production (à confirmer avec le service forestier du CD11).
NDLR : à la suite de la réunion, le CD 11 a apporté cette précision par mail : « environ un quart de la surface des propriétés forestières du CD11 ne sont pas soumises au régime forestier car les conditions topographiques ou notamment la présence de milieux humides font que ces parcelles ne sont pas

susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution (critères donnés par le code forestier imposant le régime forestier).

Samuel Pont précise que les forêts sous régime forestier ne sont pas forcément dédiées à la production. Antoine Delarue renchérit en rappelant que selon les critères européens, les forêts sous régime forestier peuvent rendre l'un de ces trois services : production, social et environnemental.

Pour répondre à la demande de Fransylva, **Samuel Pont propose que l'URCOFOR, le CRPF et l'ONF fassent un test sur une commune à titre d'exemple.** Antoine Delarue recommande d'éviter une commune ariégeoise, département avec des spécificités foncières complexes.

La carte de cette commune-test selon la demande de Fransylva sera présentée lors de la prochaine réunion.

5. REFLEXIONS EN COURS SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (diapos 16 à 25)

Les 2 co-animateurs du GT rappellent les principaux éléments présentés en GT forêt du 14 décembre 2022 et les réflexions qui ont suivi les présentations réalisées par Magellium et IGN : très rapidement après la réunion, l'URCOFOR et OPenIG ont marqué un intérêt pour étendre le prototype d'application de suivi et de mise en œuvre des OLD développé par Magellium à destination des communes, en le déployant sur un département test en Occitanie, avec la collaboration de l'IGN.

Ce portail web permettrait de :

- localiser à la parcelle - ou à la partie de parcelle cadastrale - toutes les OLD
- compléter par les administrés, plus largement les « obligés » la réalisation des OLD
- suivre l'avancement des réalisations et gérer l'information et les relances par les communes
- connaître ses voisins et les avertir des OLD qui courent sur leur parcelles (demander l'accès, donner l'accès...)

Deux faits notables sont venus enrichir ces réflexions :

- L'ouverture du Fonds vert en janvier 2023
 - Son axe 2 « Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » avec l'action « A7 : Investissement dans des systèmes d'information permettant une action à l'échelle de chaque commune (par exemple bases de données, SIG, etc.) relatifs à l'existence et au respect d'obligations légales de débroussaillage. », offre une opportunité de financement.
 - Davantage d'informations, se trouve dans [le cahier d'accompagnement](#) pour cette action. Cependant pour ces Fonds, seuls les communes, les intercommunalités, les collectivités, les SDIS... sont éligibles, mais pas des associations telles qu'OPenIG ou l'URCOFOR, co-pilotes de ce groupe de travail.
 - Plusieurs rencontres ont eu lieu au mois de mars avec le CD11, le CD 30, CD 46 et la Région afin d'identifier en Occitanie un (des) porteur(s) officiel(s) de projet pour déposer une demande de fonds vert avec l'appui technique de l'URCOFOR et d'OPenIG. Les positions des différentes collectivités sont actuellement très variées. Les membres du GT seront tenus informés de la suite de ces échanges et des décisions arrêtées. *NDLR : post-réunion, le SMICA (syndicat mixte dans le département de l'Aveyron) s'est également déclaré très intéressé*
- Le zonage Informatif des OLD produit début mars par l'IGN
 - L'IGN a mis en ligne sur le Géoportail, à la demande du gouvernement, une carte qui permet aux particuliers de pouvoir localiser leur terrain et savoir s'ils sont soumis à la réglementation sur les OLD.

- Ce zonage informatif des OLD ne précise pas les règles à appliquer pour débroussailler correctement (profondeur de débroussaillage depuis l'habitation, distance entre les arbres, hauteur d'élagage, etc.).
- Pour se renseigner sur la réglementation sur les OLD en vigueur sur leur département, les particuliers peuvent contacter la mairie ou la préfecture. Les règles de mise en œuvre des OLD sont différentes d'un département à l'autre, car elles tiennent compte du contexte local et dépendent des Arrêtés Préfectoraux.
- Samuel Pont explique que ce zonage est un premier pas mais qu'il a besoin d'être affiné ; en effet, il prend en compte les massifs forestiers agrandis d'une zone tampon de 200m, mais ne précise pas sur quelle parcelle ou sur quelle étendue (tout ou partie) de la parcelle les OLD sont applicables : « le qui a quoi à faire et où ».
- Le département de l'Aude en Occitanie n'est pas couvert ; le CD 11 devrait en reparler avec la DCFI, l'ONF et la DDTM qui, dans le cadre du schéma départemental du numérique, travaille sur un outil similaire (mais pas à destination des particuliers)
- Samuel Pont rappelle que dans certains départements, il existe des outils de contrôle sur tablette pour que l'ONF puisse contrôler la mise en œuvre des OLD mais qu'il n'existe pas d'outils de vulgarisation et d'accompagnement pour les communes sur les OLD.

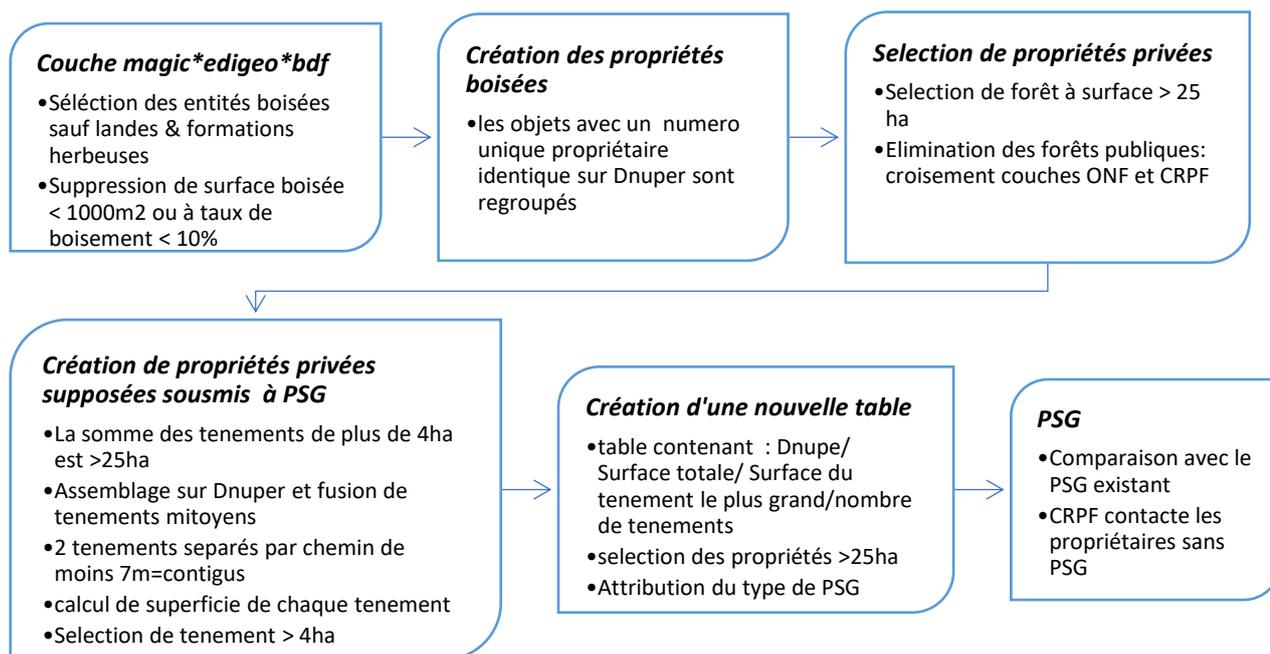
6. LA DEMONSTRATION DU CNPF (voir support de présentation dédié)

Le CNPF a réalisé, pour un usage interne, sur toute l'Occitanie, une recherche des forêts supposées soumises à un plan simple de gestion (PSG). L'objectif était d'identifier les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant ou les forêts privées de plus de 25 ha en tènements de plus de 4 ha sur une commune principale et ses communes limitrophes.

Pour y parvenir, Antoine Delarue a réalisé plusieurs croisements et extractions d'informations sur diverses bases de données notamment :

- Les données MAJIC (livrable 2 du foncier forestier produit dans le cadre du GT Forêt)
- Les données sur les forêts publiques aménagées de l'ONF
- Les données du CRPF sur les propriétés supposées publiques (non répertoriées dans les forêts publiques aménagées de l'ONF).

Un résumé du processus utilisé par le CRPF pour détecter les forêts privées supposées soumises à PSG est présenté en page suivante :



Les échanges

Myriam Cros souhaite avoir une précision : pourquoi tenir compte des communes dans la recherche de ces forêts supposées soumises à PSG ?

- Antoine Delarue répond que cela est lié à la nouvelle définition du seuil des propriétés soumises au PSG. *Le code forestier (art. L312-1) prévoit que les bois et forêts de plus de 25 ha situés sur une même commune ou des communes limitrophes, doivent être gérés conformément à un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé. Leurs propriétaires doivent ainsi établir ce plan et le présenter à l'agrément du CRPF.*

Anne Fromage-Mariette demande pour quel besoin la comparaison de cette analyse avec la couche de l'IFN a été réalisée (voir diapo 9 et 10 du CRPF).

- Antoine Delarue répond que c'est pour améliorer la finesse et la précision de la couche végétation (boisée ou pas boisée). Les ombres portées décalent parfois les limites des propriétés forestières des quelques dizaines de mètres (ces ombres sont souvent considérées comme massif forestier). Il rajoute qu'il serait opportun et pertinent que l'IGN améliore ses algorithmes pour mieux traiter les ombres portées.

Antoine Delarue souligne que sur la carte de la diapo 10, il recommande d'utiliser, pour les propriétés forestières en orange, le terme de « forêts ouvertes ». Il précise cependant qu'il n'existe pas dans la réglementation actuelle une définition exacte pour ce type de forêts. Le CRPF utilise la définition des forêts ouvertes proposée par la FAO.

Antoine Delarue propose d'inclure, pour les futurs livrables fonciers forestiers, les nus-propriétaires et les usufruitiers ; cela permettra de déduire si la propriété a été démembrée en plusieurs tenements ou pas.

Samuel Pont note qu'il y a également besoin, pour les forêts publiques, d'améliorer la précision des couches. Dans le même ordre d'idées, Antoine Delarue renchérit sur le fait qu'il y a besoin d'une amélioration du PCI vecteur. Pour Myriam Cros, au-delà des aspects techniques, ces questions mettent également en jeu les aspects de gouvernance et de zonage par des géomètres.

7. INFORMATIONS DIVERSES

OPenIG a relayé aux membres du GT Forêt, l'information sur la consultation publique lancée par l'IGN concernant l'observatoire des forêts françaises auprès des utilisateurs des données forestières. L'objectif de cette consultation était triple :

- identifier les usages que font les acteurs des territoires de données forestières,
- répertorier les besoins et les attentes de ces acteurs en termes de ressources, d'informations et d'accès aux données forestières ;
- identifier les différents producteurs et diffuseurs des données forestières.

8. PROCHAINE REUNION

Un sondage framadata sera organisé pour fixer une date en juin 2023.

9. RELEVÉ D' ACTIONS

Qui	Quoi	Quand
OPenIG	Compte-rendu	Dès que possible
	Suite aux retours des membres du GT, produire si nécessaire une 1 ^{ère} version de la carte évoquée au point 2 de l'ordre du jour	Prochaine réunion
URCOFOR	Transmettre à OPenIG le lexique sur les statuts juridiques des forêts	Dès que possible
URCOFOR/ CRPF/ONF	Faire un test en produisant la carte forestière demandé par Fransylva sur une commune-test,	Prochaine réunion
ONF	Relancer l'échelon national sur les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Prochaine réunion
	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Prochaine réunion
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion
Magellium	Présenter le retour d'expérience du prototype sur les OLD	2023

GT Forêt n°8

ORDRE DU JOUR

1 / Rappel des GT précédents + nouveaux membres

Bilan des actions décidées en GT7

2 / Livrables fonciers forestiers

3 / Demande de Fransylva

4 / Obligations légales de débroussaillage

5 / Démonstrations

6 / Infos des membres du GT

7/ Calendrier



0 / Qui ? Pourquoi ?

Nouveaux participants :

➤ Hélène DURAND



➤ Samuel DELORME

➤ Margot CHABANAIS



➤ Danielle CARAUX-GARSON

➤ Thomas MAYRAND

➤ Rodolphe DELETAGE



Tour de
table

◆ Objectifs du GT : **faciliter travaux de ses membres en mutualisant actions**

0 / Page du GT sur openig.org



Les ressources :

[Procédure de mise à disposition](#)

[Descriptif des champs](#)

[Compte-rendu du GT n°6 du 8 juin 2022](#) [Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°5 du 29 mars 2022](#) [Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°4 du 1er décembre 2021](#) [Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°3 du 3 septembre 2021](#) [Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°2 du 16 juin 2021](#) [Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°1 du 10 mai 2021](#) [Modifier](#)



1 / Ce qu'il est ressorti du GT n°7

- ◆ Suite de la livraison et de l'utilisation des livrables du GT issus des croisements MAJIC x PCI vecteur x BD Forêt
 - livrable 1 (parcelle)
 - livrable 2 (division parcelle par entité BD Forêt)
 - demande CNPF
- ◆ Demande FRANSYLVA de cartes forestières spécifiques
- ◆ OLD : présentations Magellium et IGN

1 / Suivi des actions du GT n°7 (1/2)

Qui	Quoi	Pour quand	Réalisation <i>(réalisées en vert)</i>
TOUS	Compléter le document martyr (tableur Excel) sur la demande de carte faite par FRANSYLA	15 janvier 23	Pas d'autre réponse
OPenIG	Compte-rendu	15 janvier 23	Envoyé le 12 janvier
	Suite aux retours des membres GT, produire si nécessaire une 1 ^{ère} version de la carte évoquée au point 2 de l'ordre du jour	Prochaine réunion	Besoin de réaliser un benchmark sur les données
ONF	Relancer l'échelon national sur les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Prochaine réunion	Relance faite ; ce devrait être prêt pour le 31 mars
	Se renseigner sur une étude sur les feux de forêt qui aurait été réalisée en Occitanie en 2020	Prochaine réunion	

1 / Suivi des actions du GT n°7 (2 / 2)

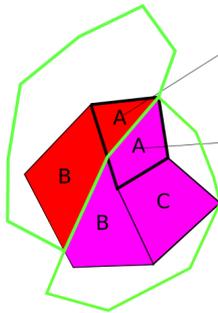
ONF	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Prochaine réunion	Besoin d'un lien avec INRAE (Kenji OSE?)
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion	Préparé, mais L. Kuus excusée
CNPF	Préparer une démonstration sur la superposition de plans de gestion avec des données (CRPF)	Prochaine réunion	Préparé
Magellium	Présenter le retour d'expérience du prototype sur les OLD	2023	

1 / Changement de nom acté

FONCIER
FORESTIER

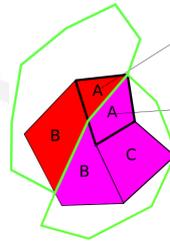


FORÊT



parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature

parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature



parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature

parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature

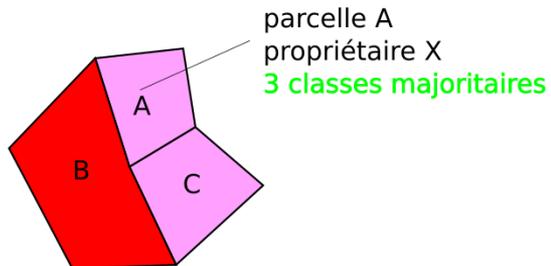


DÉBROUSSAILLER
UNE
NÉCESSITÉ,
UNE
OBLIGATION !
INFORMATION SUR
L'OBLIGATION LEGALE
DE DÉBROUSSAILLEMENT



2 / Livrables : rappel sur le contenu

Livrable 1

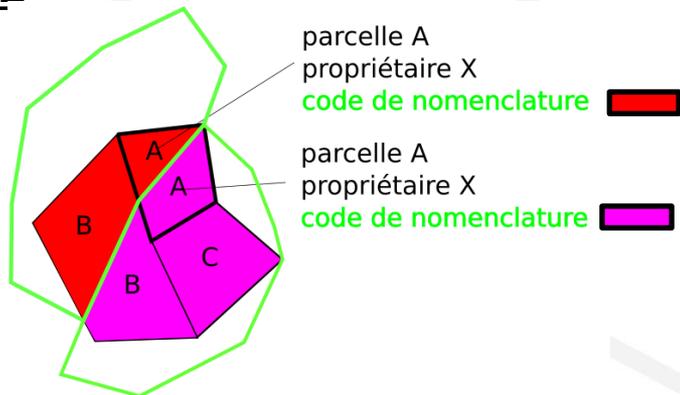


Entité géographique : la parcelle

Contient les informations :

- de la parcelle,
- le destinataire de l'avis fiscal
- 3 classes majoritaires BD Forêt + superficie
- superficie totale BD Forêt
- compte nb classes

Livrable 2



Entité géographique : division de la parcelle
par les entités de la BD Forêt

Contient les informations :

- de la parcelle
- le destinataire de l'avis fiscal
- de la classe de la BD Forêt

2 / Livrables : quoi de neuf ?

- Livrables 2022 étaient **disponibles** depuis septembre 2022 (commande en ligne et extraction)
- Demandes de **livraison** : CRPF depuis dernière réunion
- Absence de DPO pour la SAFER ?
 - ✓ **Signature du dossier DPO par la direction**
- Info en GT7 via URCOFOR : données Edigeo/PCI utilisées n'étaient pas à jour...
 - **Nouveau chargement par prestataire d'OPenIG (Veremes), fini il y a début mars**
 - **Puis nouveau transfert sur les serveurs d'OPenIG, fini la semaine dernière**
 - **URCOFOR vient d'être livré**
 - **Vous pouvez passer vos commandes !**

2 / Formulaire de commande (rappel)

Mise en production du formulaire de commande des livrables

Jeu de données Thématiques Flux d'activité Réutilisations

Foncier Forestier

OPeNiG distribue à ses **adhérents ayants droit** la donnée Foncier Forestier (donnée cadastrale non-anonymisée avec croisement Edigeo et BDForêt®) sur le **territoire de l'Occitanie**.

Ma structure est-elle adhérente? Vérifiez sa présence dans la **liste des adhérents d'OPeNiG**.

Toutes les informations pour adhérer.

Ma structure est-elle ayant-droit de la donnée Majic? Consultez les **conditions d'accès aux fichiers Majic**.

Ma structure est hors d'Occitanie : prenez contact avec votre plateforme régionale d'information géographique via l'**Afigéo** rubrique CRIGEs.

Données et ressources

Données brutes



Formulaire de commande Foncier Forestier 2022 🔥

11 téléchargements



Téléchargement



Commande des fichiers Foncier Forestier

Ce formulaire permet aux-ayants-droits des données MAJIC de commander des fichiers Foncier Forestier issus des croisements des données MAJIC, PCI Vecteur et BD FORET en Occitanie par OPeNiG.

Avant de faire votre demande, veuillez prendre connaissance des conditions et des contraintes applicables sur cette donnée : Documentation.

Pour chaque demande, Les deux documents suivants doivent être fournis :

- Un acte d'engagement DGFiP rempli. **Télécharger l'acte d'engagement à remplir.**
- Un récépissé CNIL du DPO de l'organisation. Le DPO peut être désigné en ligne via ce lien.

Ces documents peuvent être téléversés via le formulaire ci-dessous.

Un e-mail de confirmation vous sera envoyé et votre demande sera traitée sous 15 jours par l'administrateur **Plateforme OPeNiG**.

Important : il ne peut y avoir qu'une seule commande, donc une seule livraison par organisme.

Déclaration CNIL désignant le DPO de l'organisation*

Parcourir... ou déposez le fichier dans cette zone.

Acte d'engagement DGFiP*

Parcourir... ou déposez le fichier dans cette zone.

Valider votre commande

Lien : <https://ckan.openig.org/dataset/924470cc-0815-43ea-a01b-0423b70fcc33>

Lien : https://idgo.openig.org/cadastre_forestier/order/



2 / Documents nécessaires



DÉSIGNATION
N° DPO

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

ORGANISME DÉSIGNANT LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

N° SIREN
Nom de l'organisme
Nom du représentant légal
Adresse postale

Pays

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DÉSIGNÉ

Nom du délégué
Date de prise de fonction
Adresse postale

Pays

COORDONNÉES PUBLIQUES

Ces informations de contact permettent à toute personne de joindre le délégué facilement. La CNIL les tient à disposition du public dans des formats ouverts.

Ligne téléphonique dédiée
Adresse électronique dédiée

Les exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (statut, fonction, missions, qualités professionnelles) sont définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD). Le non-respect de ces dispositions est passible de sanctions.

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenay, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 01 - 01 51 71 22 22 - www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits informatiques et Libérés en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en



ACTE D'ENGAGEMENT

DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES NUMÉRIQUES DES FICHIERS DES CROISEMENTS BD FORET, PCI VECTEUR EDIGE0 ET DES FICHIERS FONCIERS ISSUES DE LA BASE DE DONNÉES MAJIC DE LA DGFIP

Les fichiers informatiques de données numériques désignés ci-après sont produits par l'association Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPENIG) à partir de la BD FORET de l'IGN, du PCI vecteur EDIGE0 ainsi que des fichiers fonciers acquis par la Région Occitanie auprès de la Direction Générale des Finances Publiques et diffusés auprès des ayants-droits.

- **Livrable 1** : identifiant les parcelles avec les 3 classes majoritaires par parcelle de la BD FORET, avec les informations de la parcelle et du destinataire de l'avis fiscal associé à la parcelle (à modifier éventuellement selon décision du GTG).
- **Livrable 2** : identifiant les parcelles découpées avec les entités de la BD FORET, avec les informations de la parcelle et de et du destinataire de l'avis fiscal associé à la parcelle (à modifier éventuellement selon décision du GTG).

Paramètre de la commande (à renseigner obligatoirement)

Format pour la livraison (1 seul choix possible)

- Format ESRI Shapefile
- Format PostgreSQL 11 (uniquement possible pour les ayants-droits sur la région entière)

Ces fichiers sont mis à disposition de :

(Nom de l'organisme)
(adresse)
(Nom, prénom du DPO)

Ci-après désigné : « le bénéficiaire »

Par l'acquéreur des données :

Raison sociale : OPENIG
Adresse : 500 rue Jean-François Breton, 34090 Montpellier
SIRET : 402 651 500 00019
Code juridique : 9220

Ci-après désigné : « le licencié »

La mise à disposition des fichiers des croisements issus de la base de données Majic de la DGFIP est strictement subordonnée à la signature par le bénéficiaire du présent acte d'engagement. Par la signature de ce document, le bénéficiaire s'engage à :

- se conformer aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, aux textes pris pour son application ainsi qu'aux règles édictées par la CNIL sur les traitements de données à caractère personnel
- préciser connaissance de l'acte d'engagement Région/DGFIP ;
- préciser connaissance des spécifications techniques et juridiques présentées dans le document ;
- PRDC OPENIG fichiers_fonciers_DGFIP.pdf téléchargeable sur https://www.openig.org/sites/default/files/Toncier_forestier/PRDC_OPENIG_fichiers_foncier_forestier.pdf

Par le présent acte, le bénéficiaire :

- s'interdit d'utiliser ces fichiers à des fins commerciales (actions de publicité ou de démarchage) ou politiques (envoi de tracts d'une organisation ou d'un parti politique) ;
- s'engage à n'exploiter ces fichiers au sein de sa propre structure, sous toute forme et sous tout support, qu'après avoir pris connaissance des mesures de protection ad hoc à mettre en œuvre ;
- est conscient qu'il ne peut accéder aux données que dans le cadre de son territoire de compétence, et que dans le cadre des compétences exercées par sa structure ;
- s'interdit toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et quelque motif que ce soit, à des tiers ne faisant pas partie des ayants droit aux fichiers fonciers ;
- reconnait que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la Région Occitanie, d'OPENIG et de la DGFIP,
- s'engage avoir pris connaissance de la procédure OPENIG susmentionnée et s'engage à en respecter les termes et conditions.

OPENIG se réserve le droit de procéder à tout contrôle permettant de s'assurer du respect de ces engagements.

Fait à _____, le _____
(Qualité du prestataire pour une personne morale)

Des questions sur
ces livrables ?



3 / Demande de Fransylva, rappel (1/2)

◆ Serait-il possible d'avoir une carte de toute la région Occitanie avec

- en vert foncé les forêts **domaniales**
- en vert clair les forêts des **collectivités**
- en bleu clair les forêts **privées de tous les comptes de plus de 25 ha** (*en bleu foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information*)
- en rouge clair les **forêts privées des comptes de 4 à 25 ha** (*en rouge foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information*)
- et surtout en jaune brillant pour qu'elles ressortent bien au milieu des autres : **forêts privées de moins de 4 ha**

◆ Besoin Fransylva : « *bon moyen pour **visualiser les zones pas ou peu entretenues** - et donc susceptibles de faciliter les départs de feu* »



2 / Autres besoins, mais pour les mêmes données ?

3 / Réalisation carte (couleurs, mise à jour...)

1 / Données dispo ?

3 / Demande de Fransylva : données dispo (2/4)

Données concernées : contours des...	Producteur de la donnée	Base de données	Dernière mise à jour	Disponible ?	Commentaires
Forêts domaniales	URCOFOR	Cadastre /IFN	2022	visualisation échelle intercommunale	travail d'extraction nécessaire pour niveau regional
Forêts des collectivités (pas uniquement au régime forestier)	URCOFOR	Cadastre /IFN	2022	visualisation échelle intercommunale	travail d'extraction nécessaire pour niveau regional (ONF dispose de son coté de l'inventaire 2016)
Forêts domaniales régime forestier	ONF	Carmen	déc-19		en attente actualisation
Forêts des collectivités régime forestier	ONF	Carmen	déc-19		en attente actualisation



3 / Demande de Fransylva : données dispo (3/4)

Données concernées : contours des...	Producteur donnée	Base de données	Dernière mise à jour	Disponible ?	Commentaires
Forêts privées > 25 ha					possible, mais pas fait
Forêts privées > 25 ha sous DGD	CRPF			compliqué (RGPD)	en interne : actualisation quotidienne
Forêts privées entre 4 et 25 ha					possible, mais pas fait
Forêts privées entre 4 et 25 ha sous DGD	CRPF			compliqué (RGPD)	
Forêts privées < 4 ha					possible, mais pas fait

3 / Demande de Fransylva : Besoins (3/4)

- [Pour quels besoins ?](#)

**Voir fichier dédié
réalisé en GT7**

4 / Obligations légales de débroussaillage

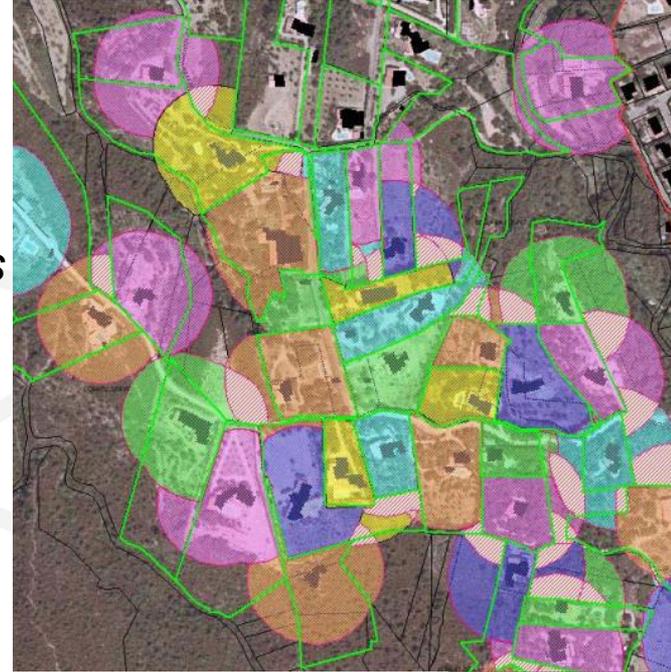
- ◆ Le Maire doit assurer la sécurité de ses administrés
 - dont la prévention des incendies
- ◆ **Réglementation** (article L 134-7 du Code Forestier) :
 - le Maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés.
 - en cas d'absence de débroussaillage, il doit faire exécuter d'office le débroussaillage sur les terrains concernés, après une mise en demeure des propriétaires restée sans effet.
 - sa responsabilité peut être engagée s'il ne remplit pas ces obligations concernant le débroussaillage.

4 / Obligations légales de débroussaillage

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/portfolio/les-obligations-legales-de-debroussaillage/>

◆ En Occitanie :

- Action URCOFOR 2022 reportée à 2023
- Demande des élus d'avoir le plan de débroussaillage de leur commune (*indispensable mais pas de moyens SIG dans les communes pour le faire*)
- Connaître à l'avance l'impact forestier d'un DGD
- Proposition de le produire régionalement en s'appuyant sur l'OFFRE
- Contact avec OPenIG fin 2021 pour partenariat
- 2022 : intervention de Magellium en GT foncier forestier



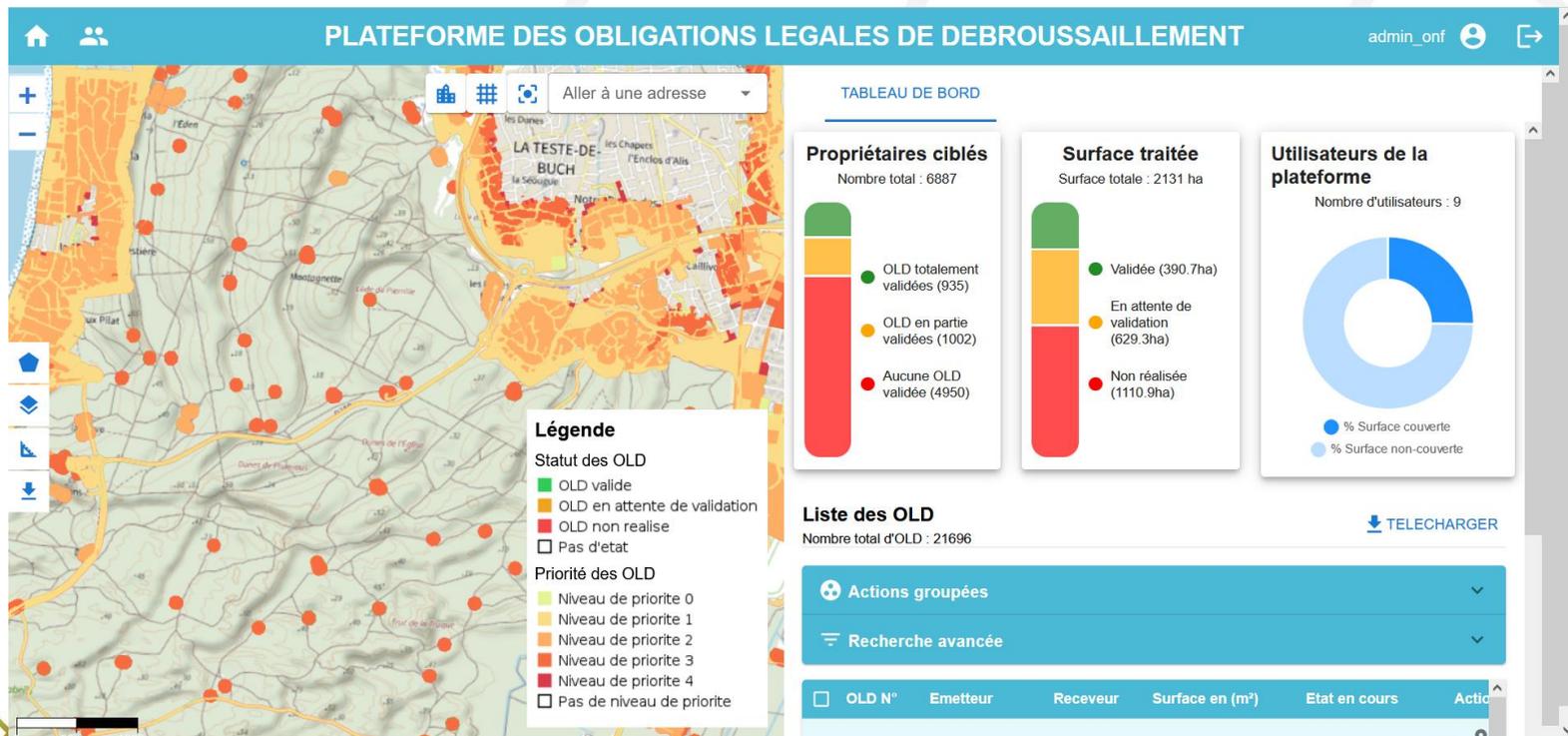
4 / Obligations légales de débroussaillage

- ◆ Présentations OLD au GT 7 Forêt du 14 décembre :
 - Prototype de **Magellium**
 - Projet de intrapréneurariat **Lionel Gaudiot** (IGN)
- ◆ Zonage informatif IGN
- ◆ Réflexions actuelles en Occitanie sur les OLD

OLD – La Teste de Buch – Magellium (1/2)

- ◆ Projet lancé par l'ONF Aquitaine, sur des fonds FEDER.
- ◆ Dispositif numérique de déclaration et suivi des OLD pour les obligés et le gestionnaire
- ◆ Commune pilote : La Teste de Buch ; mise en ligne prévue initialement en février 2023

OLD – La Teste de Buch – Magellium (2/2)



OLD – Projet d'intraprenariat IGN



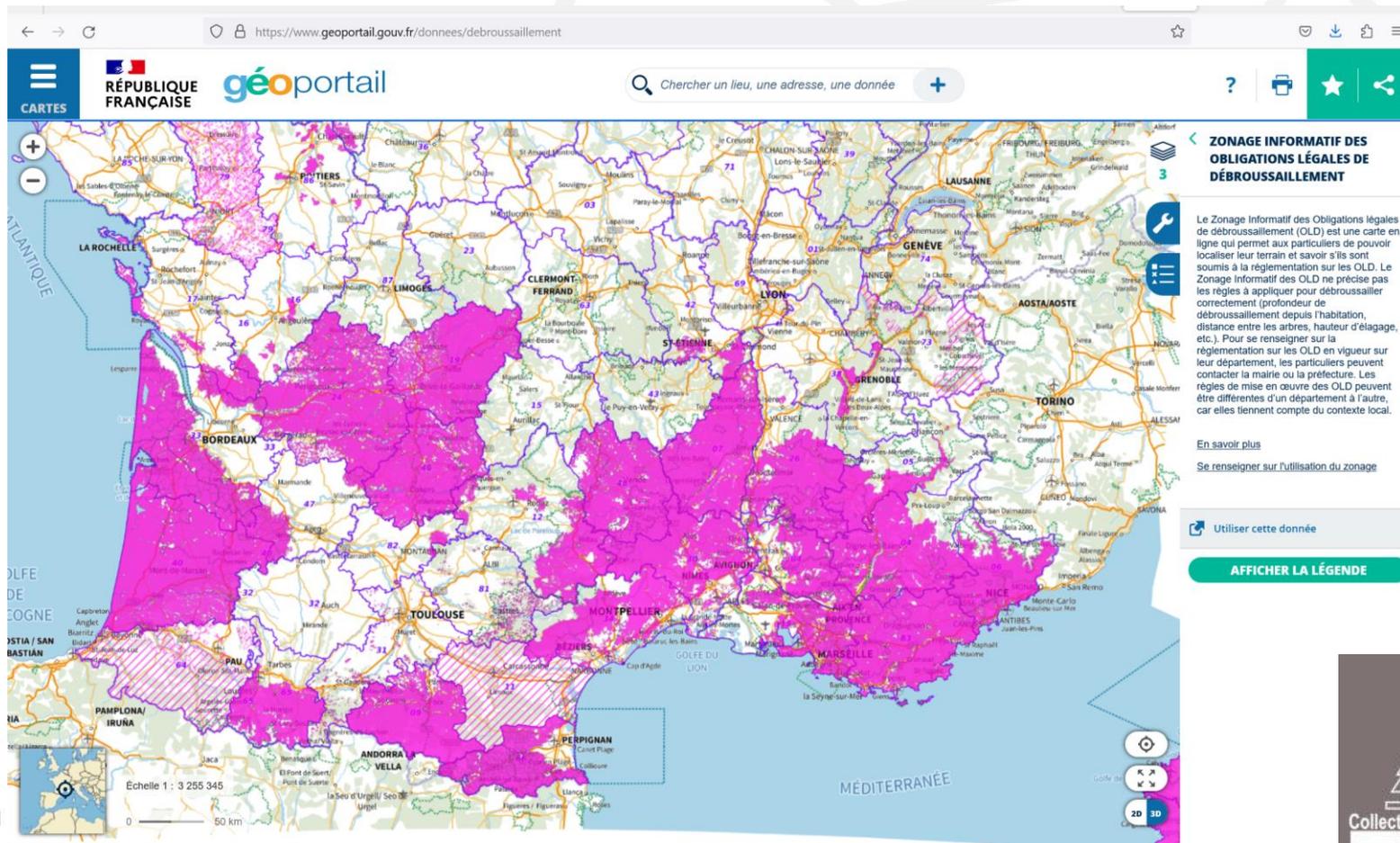
OLD: réglementation complexe

OLD : Difficile à traduire sur une carte et le terrain



- Une cartographie claire et simple qui délimite les massifs boisés et les zones soumises à OLD
- Un outil simple de recherche de bâtiment (parcelle, clic)
- Une réponse claire "soumis / non soumis"
- Une visualisation cartographique
- Les règles applicables à la zone à débroussailler
- Un outil de suivi temps réel de la réalisation des OLD accessible aux mairies

Zonage informatif IGN (mars 2023)



Réflexions actuelles en Occitanie sur les OLD

- Déploiement d'un outil OLD en Occitanie ?
- Déploiement du prototype de la Teste de Buche à un niveau départemental ?
- **Un portail web disponible pour toutes les communes ?:**
 - ✓ Qui localise à la parcelle ou à la partie de parcelle cadastrale toutes les obligations
 - ✓ Qui est accessible et complété par les administrés, plus largement les « Obligés »
 - ✓ Qui suit l'avancement des réalisations et gère l'information et les relances
 - ✓ Qui permet de connaître ses voisins et de les avertir

OPPORTUNITES DE FINANCEMENT

- AXE 2 : Prévention des risques d'incendies de forêt
 - ✓ Prévenir les risques d'incendies de forêt
 - ✓ Stade : réflexion, conception, mise en œuvre, réalisation
 - ✓ Eligible : dépenses de fonctionnement et d'investissement



IV. Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage



A7 . Investissement dans des systèmes d'information permettant une action à l'échelle de chaque commune (par exemple bases de données, SIG, etc.) relatifs à l'existence et au respect d'obligations légales de débroussaillage.

Seules les collectivités et les SDIS sont éligibles



QUI POUR LE PORTER ?

- Plusieurs échanges organisés au mois de mars (*en cours*)



7 / Calendrier

◆ Prochaine réunion du GT :

Merci de votre participation!

Contacts : afromagemariette@openig.org
rlavie@openig.org et
samuel.pont@communesforestieres.org

Recherche des forêts supposées soumises à PSG

Forêt privée de plus de 25 ha d'un seul
tenant

ou

Forêt privée de plus de 25 ha en
tènements de plus de 4 ha sur une
commune principale et ses communes
limitrophes

OPenIG

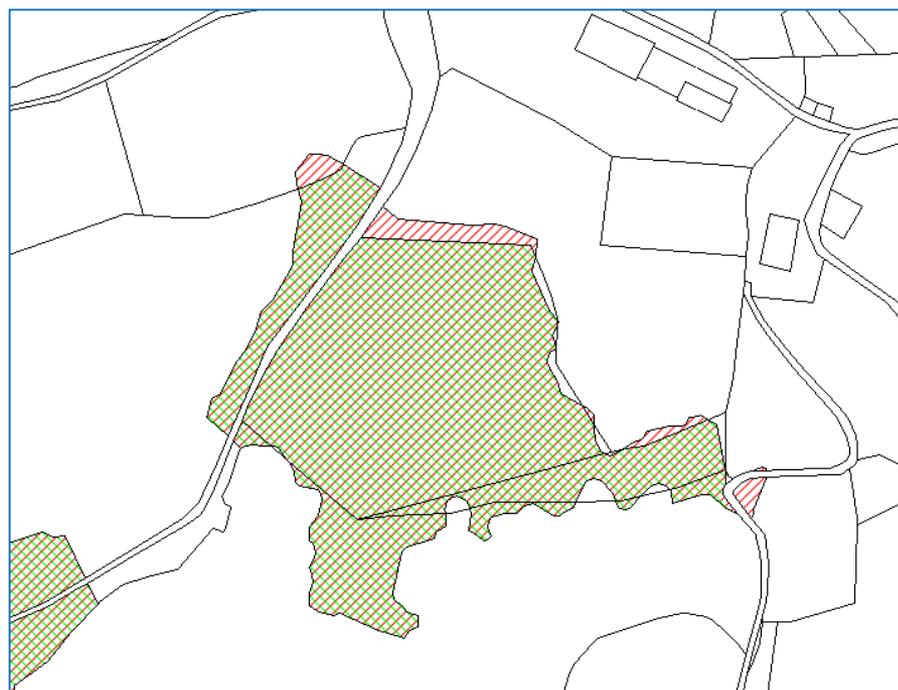
20 mars 2023

Antoine DELARUE

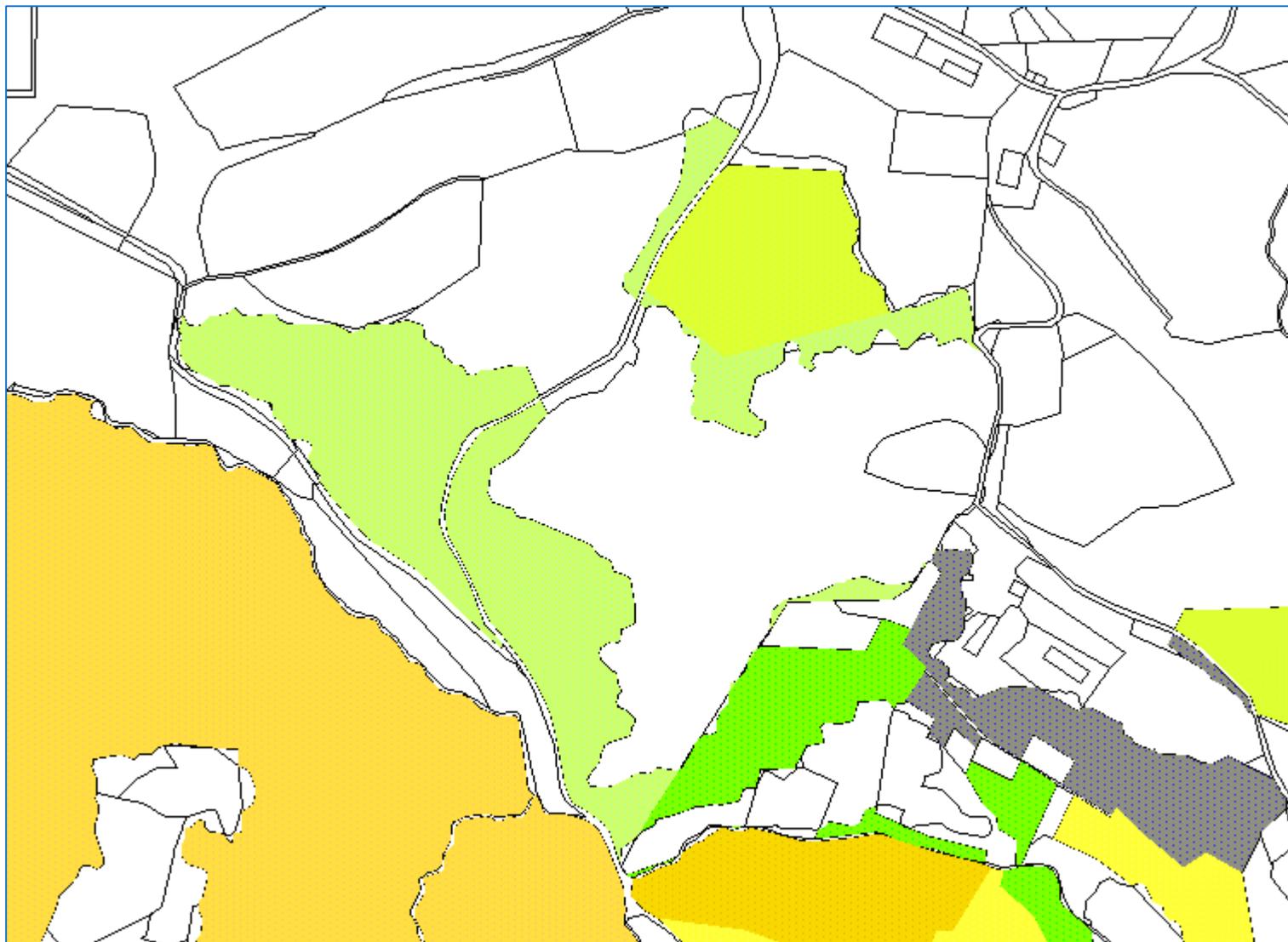
CRPF Occitanie

Source : couche majixedigeoxbdf_decoupees_dep

- **Sélection des entités boisées**
 - Code_tfv différent de null, LA4 ou LA6
- **Sélection des entités de**
 - surface fiscale non nulle,
 - ou surface boisée >1000m²
 - ou pourcentage boisé >10%

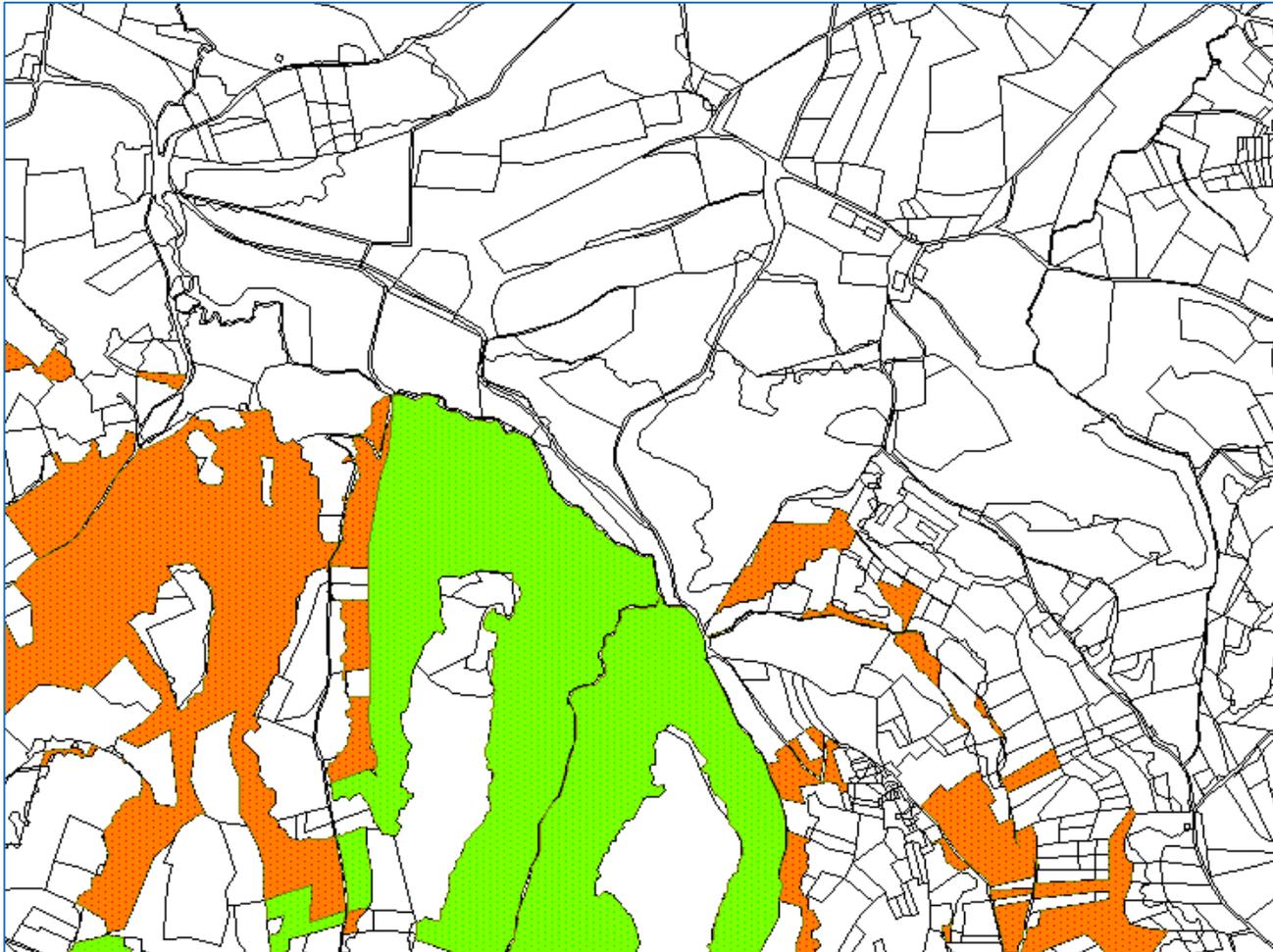


- **Création des propriétés boisées**
 - assemblage des objets sur Dnuper



- Sélection des propriétés privées

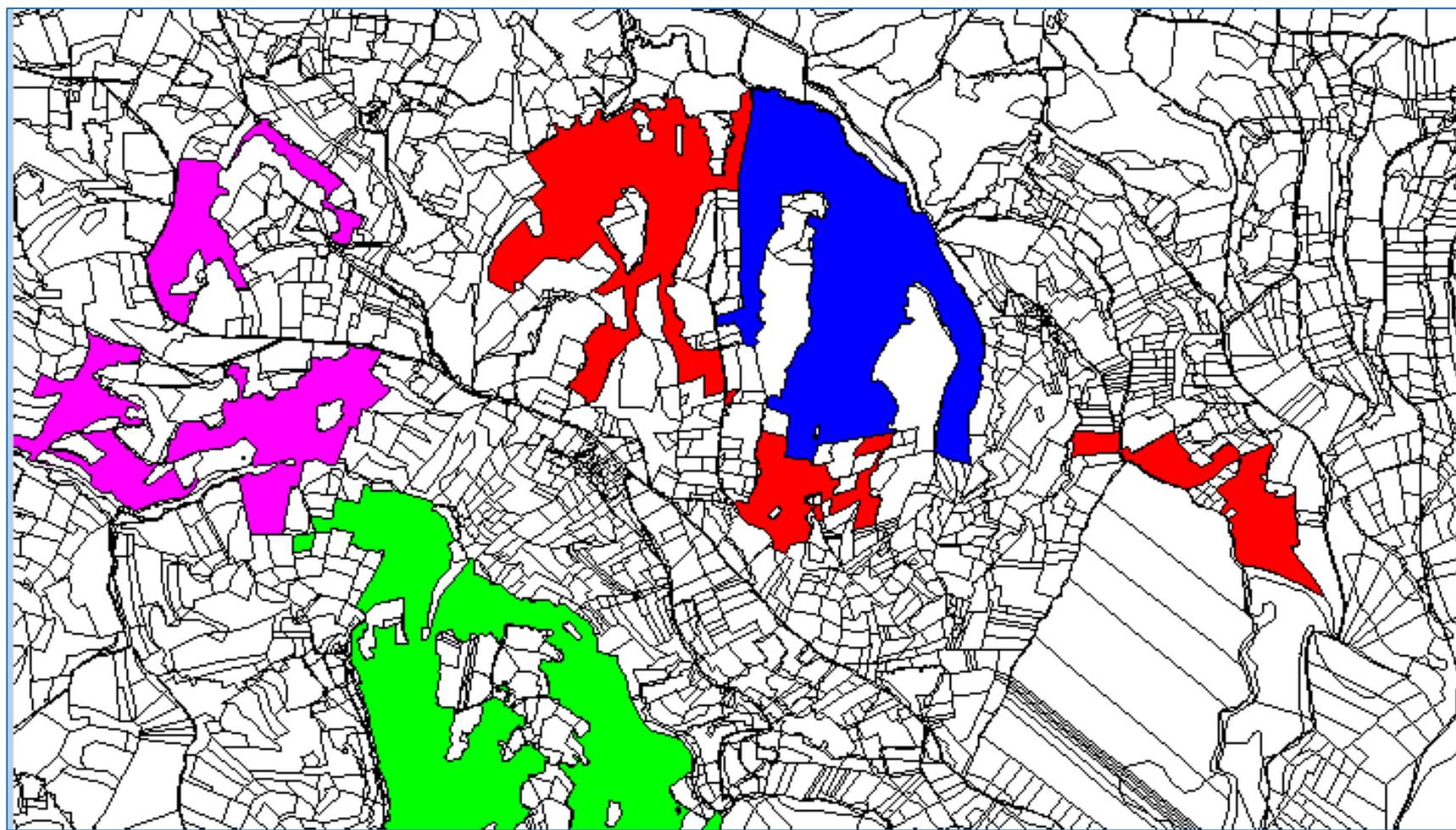
- surface > 25 ha
- élimination des forêts à propriétaire public
 - Croisement avec couche ONF (forêts aménagées)
 - Croisement avec couche CRPF (propriétaire supposé public absent de la couche précédente)



Création des propriétés privées supposées soumises à PSG (dont la somme des tènements de plus de 4 ha est supérieure à 25 ha)

- Identification des tènements par désagrégation des propriétés
- Création d'un tampon de 3,5m autour de chaque tènement
- Assemblage sur Dnuper pour fusionner les tènements mitoyens (2 tènements séparés par un chemin de moins de 7m de large sont considérés comme contigus)
- Suppression du tampon de 3,5m
- Désagrégation et calcul de la surface de chaque tènement
- Sélection des tènements de plus de 4 ha





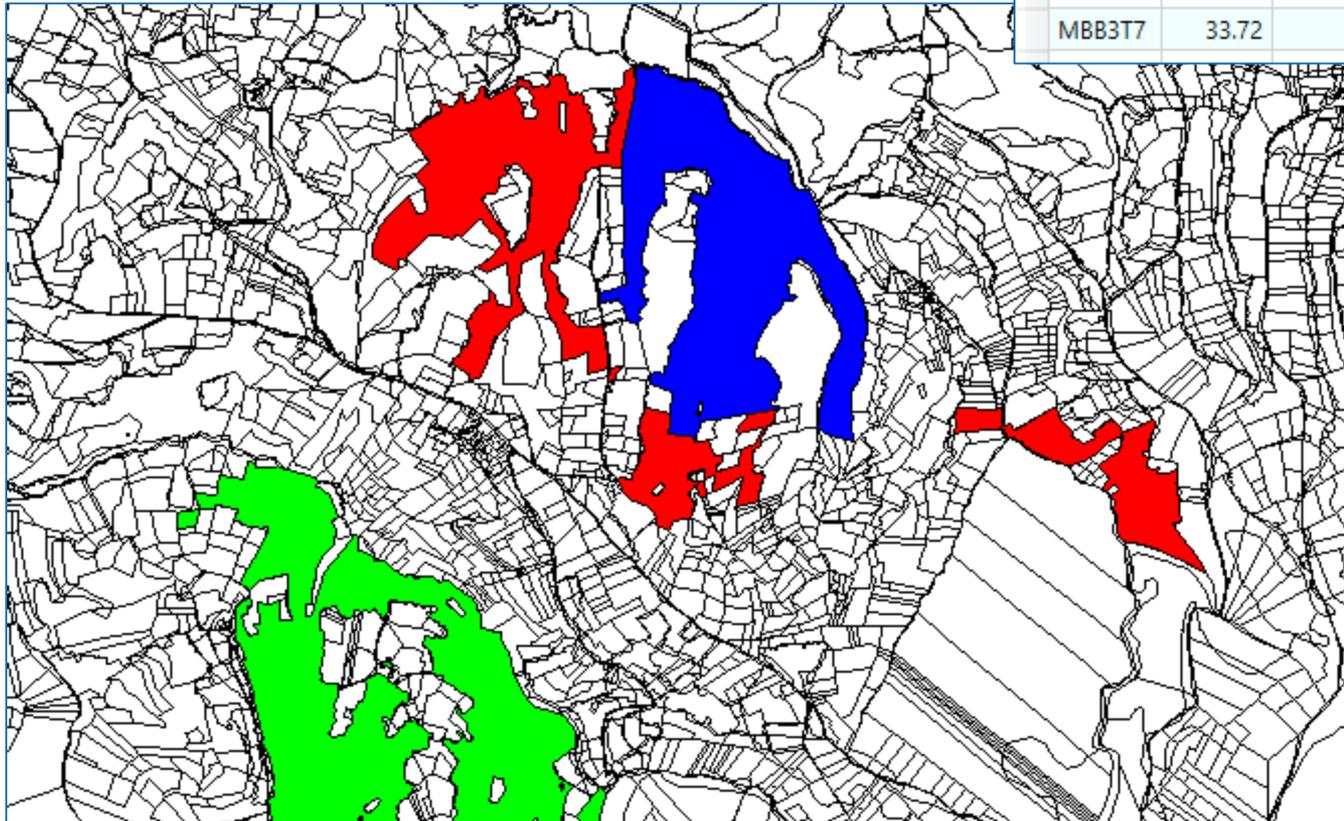
- Création d'une table Data

- Dnuper,
- surface totale,
- surface du tènement le plus grand,
- nombre de tènements

- Sélection des propriétés supérieures à 25 ha

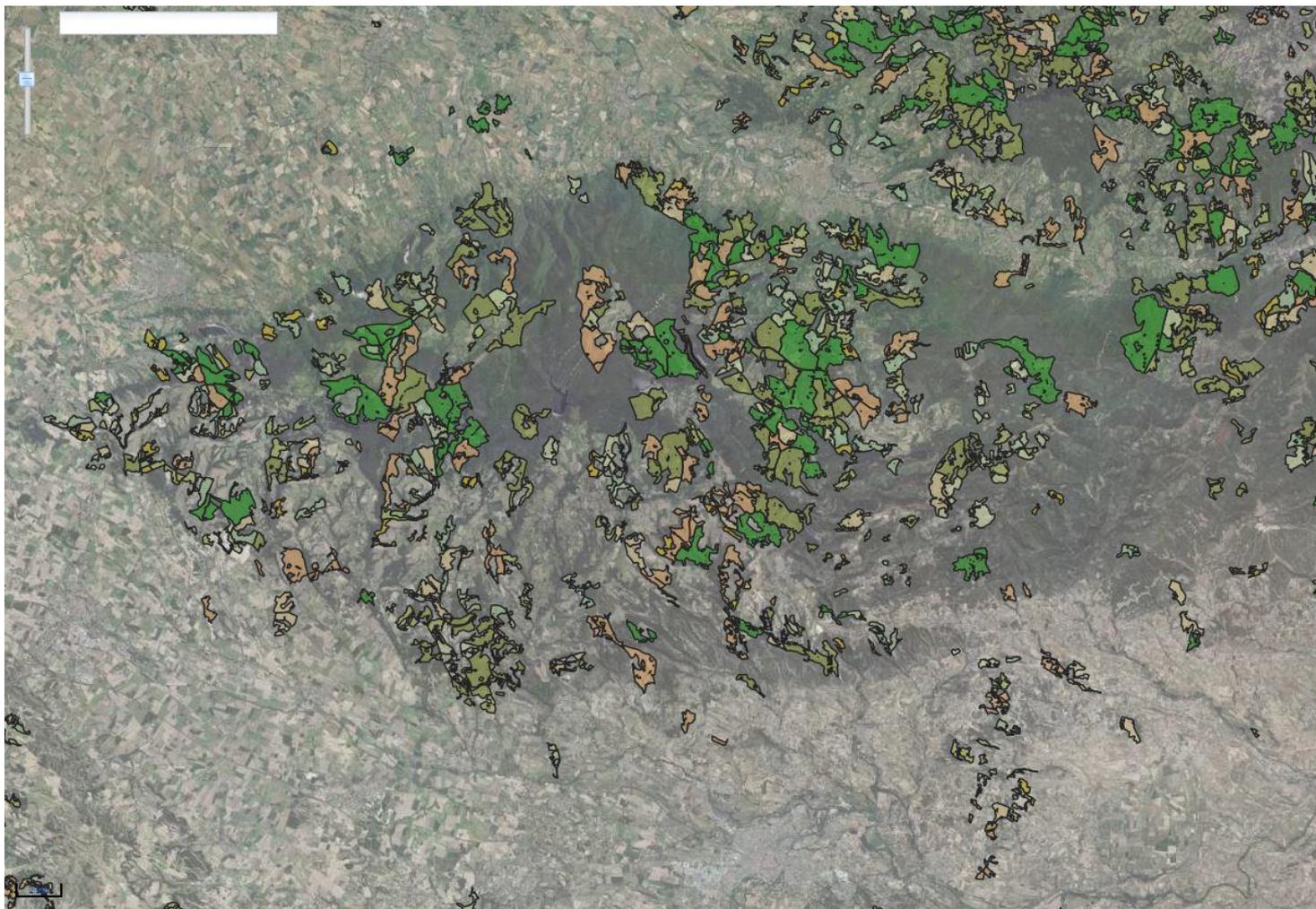
- Attribution du type de PSG

Dnuper	Area_ha	SurfMaxTent	NbeTenement	PSG
MBB23G	40.89	40.89	1	PSG ancien seuil
MBB296	26.35	26.35	1	PSG ancien seuil
MBB3T7	33.72	23.60	3	PSG nouveau seuil



Le produit fini

Forêts supposées soumises à PSG sur la Montagne Noire



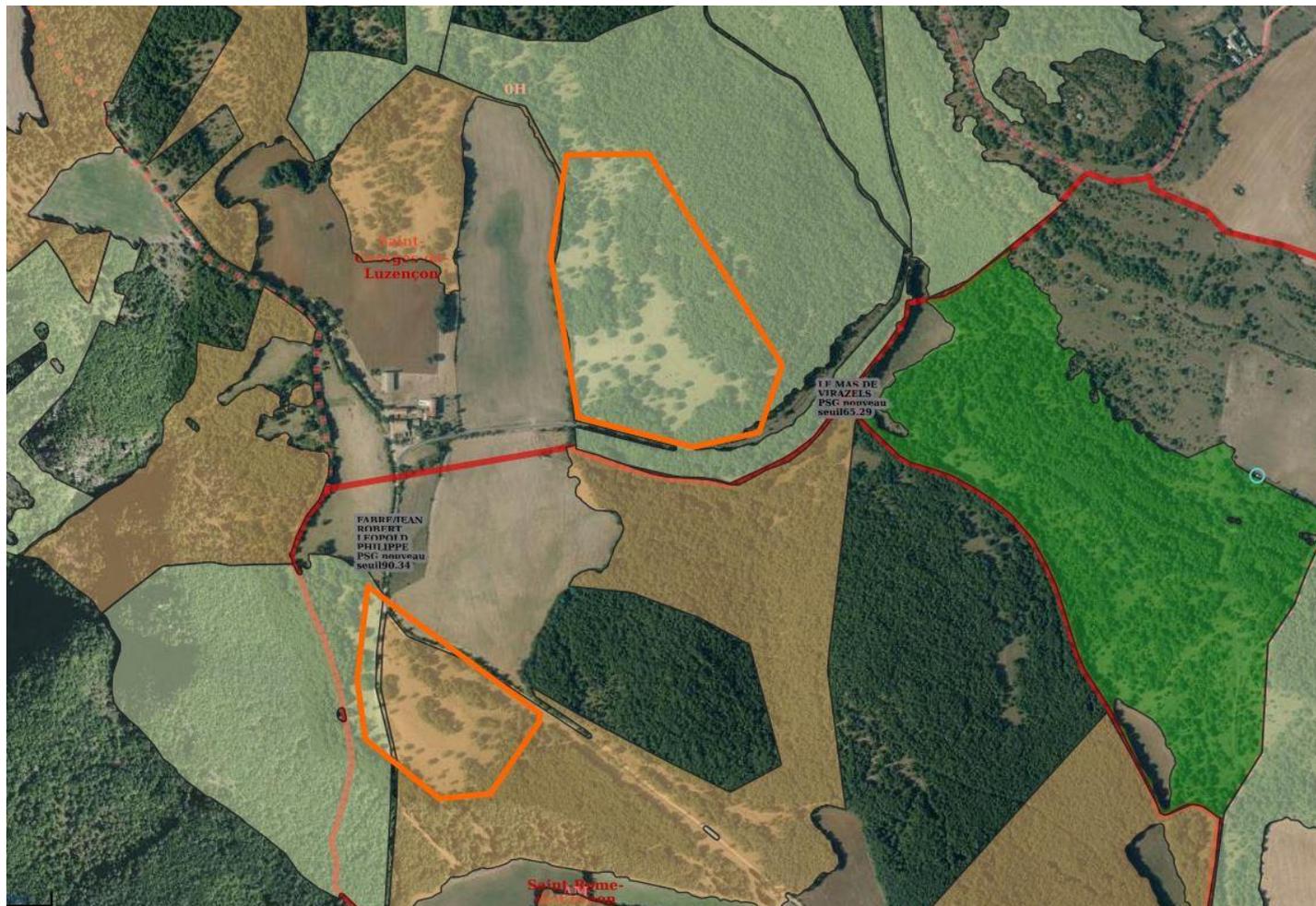
Les faiblesses

Interprétation IFN parfois discutable



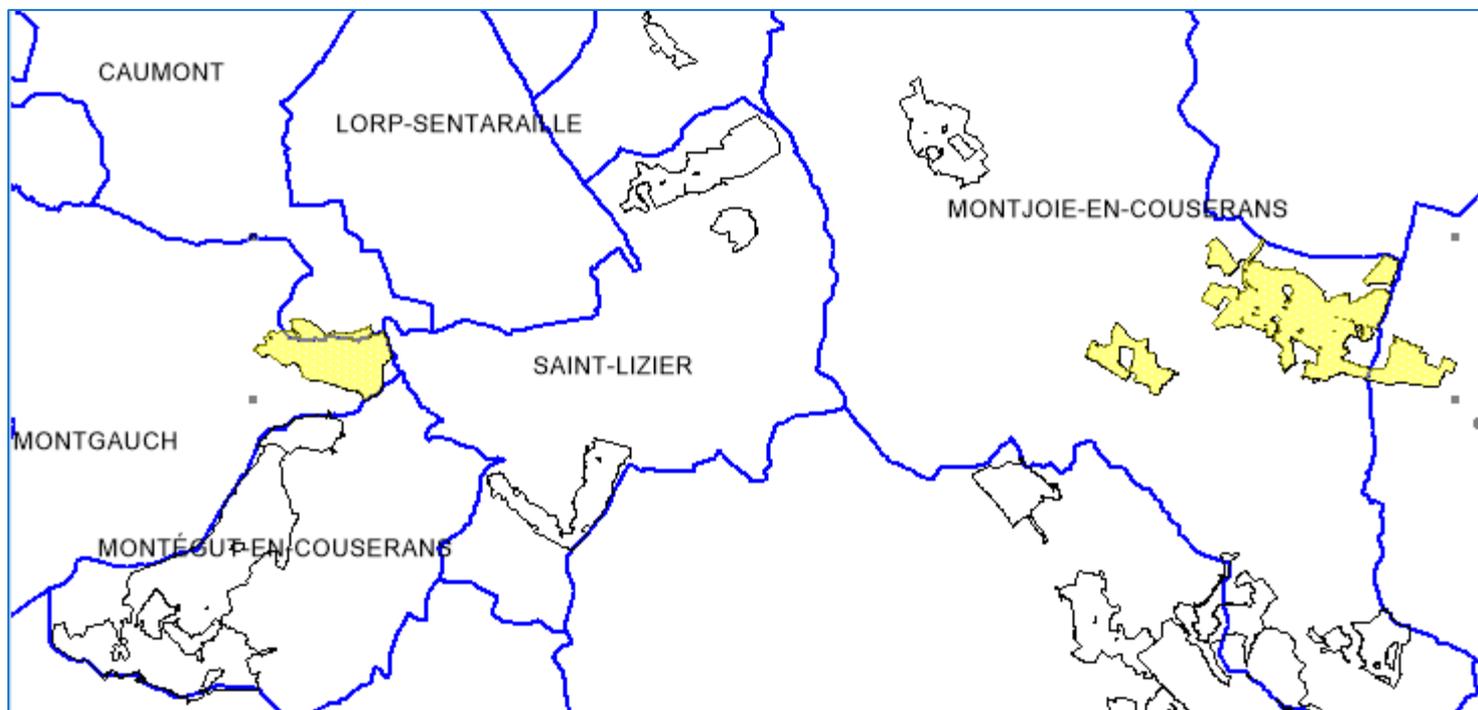
Les faiblesses

Interprétation IFN parfois discutable



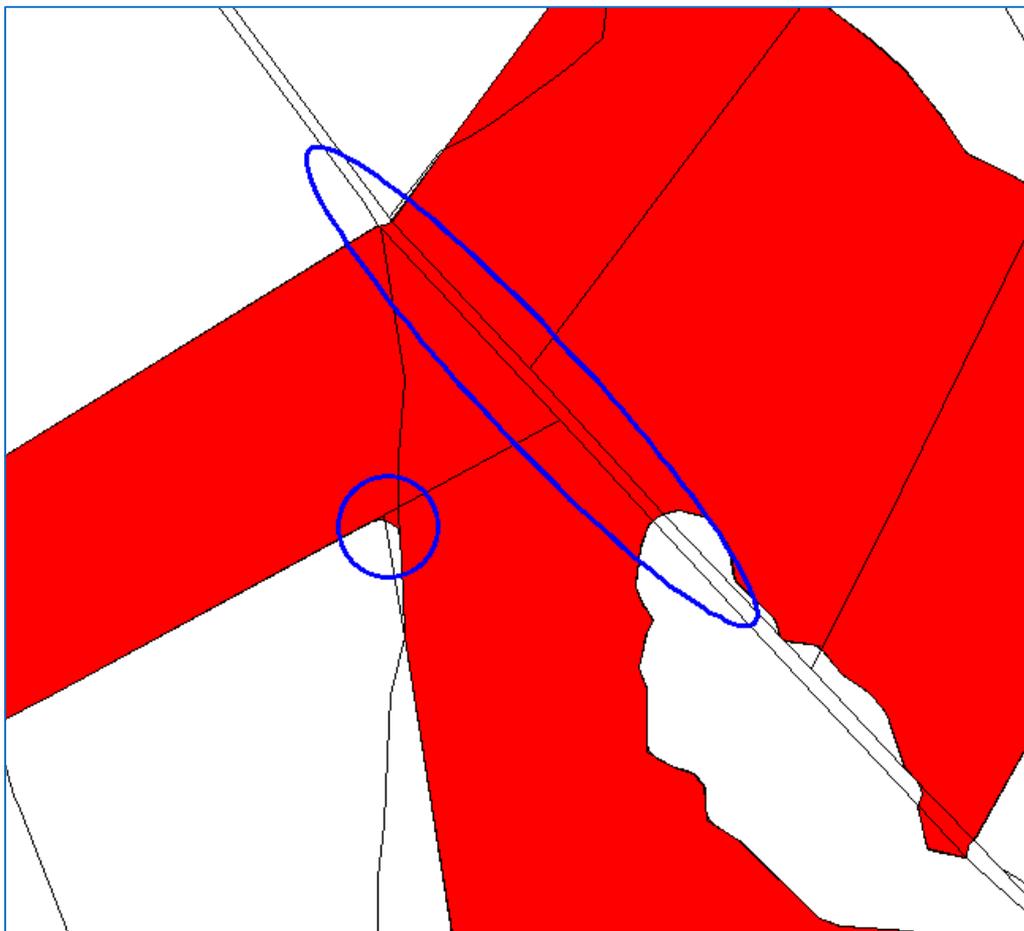
Les faiblesses

Pas de prise en compte des communes limitrophes



Les faiblesses

Les contours cadastraux ne sont plus respectés



Merci de votre attention

Antoine DELARUE
CRPF Occitanie

Copyrights photos :

Bernard Petit © CNPF,
Sylvain Gaudin © CNPF,
Olivier Martineau © CNPF,
Florent Gallois © CNPF,
Anne Geneix © CNPF